

## AVIS PUBLIC - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Avis public** est par les présentes donné par le soussigné, Directeur des services municipaux et greffier-trésorier adjoint, à l'effet que le Conseil municipal étudiera, lors de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2024 à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, la demande de dérogation mineure suivante :

**IMMEUBLE VISÉ** : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 5 286 839 du cadastre du Québec, sis au 263, 3<sup>e</sup> rang Est.

1. **Régulariser l'emplacement du bâtiment principal sis au 263, 3<sup>e</sup> Rang est** qui est situé à 2,23 mètres de la ligne latérale de lot alors que le *Règlement de zonage* portant le numéro 460 édicte une marge de recul latérale minimale de 3 mètres;

La Municipalité de Stoke dépose un nouvel avis public d'une demande de dérogation mineure publiée le 20 décembre 2023 afin de présenter l'information conforme, C'est-à-dire, la nature de la demande de dérogation mineure demandée.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec la soussignée par courriel à [inspection@stoke.ca](mailto:inspection@stoke.ca) ou par téléphone au 819-878-3790, poste 224 et intervenir auprès du Conseil lors de la séance du 2 juillet 2024 à 19 h.

DONNÉ À STOKE, CE 16<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2024.



Jonathan Lemaire  
Directeur des services municipaux et greffier-trésorier adjoint

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Lemaire, directeur des services municipaux et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié l'avis public ci-contre le 16 juin 2024 sur le site web de la Municipalité et sur le babillard de l'hôtel de ville, le tout conformément au *Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 juin 2024.



Jonathan Lemaire

Directeur des services municipaux et greffier-trésorier adjoint